Fapt la cgt Retraités pour le droit à la communication

# Les Post' Hier

N°48 2013-Semaine 9

*Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s*

*Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT* SAP 13 Syndicat des Activités Postales
55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+- Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.69.99
Courriel **retraites.cgtposte13@hotmail.fr** Site **http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/**

## Sommaire n°48

**Page : 1**
Y' avait du monde à FR3
Manif' 5 mars
L'homme en « fin- de- droits »
…et les « allumettes »
**Page : 2**
journée internationale des femmes
Où faut-il mettre le feu ?
**Page : 3**
Pareil aux C..s,
Les Services de Lannion
**Page : 4**
Sauf que….
Quand on vous dit que
Sur le budget de la Télé
Stéphane Hessel
**Page : 5**
L'homme en « fin- de- droits »
…et les « allumettes » (suite)
Le médecin traitant
**Page : 6**
Sédation terminale
Réunion mensuelle : C.R !
**Page : 7**
La démocratie d'opinion
Heureusement il y a …
**Page : 8**
Don aux petits-enfants
Crédit d'impôts…
VO Impôts 2013
La prochaine réunion

# Y' avait du monde à FR3

**Même Grosses Têtes et Petit Vélo étaient présents !**

**Et ce fut une « Manifestation Gagnante » puisque les retraités de l'USR ont été reçu (notre camarade Michel Roidot faisait partie de la délégation) et il a été obtenu que les retraités CGT du département puissent avoir un temps d'antenne et un reportage pour exprimer la « vraie vie des Retraités » et faire connaitre leurs revendications !**

## On fera mieux quand on ira à la DNAS

20 rue H Barbusse-13001 Marseille

## En avril prochain.

## *L'homme en « Fin- de- droits » …et les « allumettes »*

**Le 13 février 2013, dans mon pays, la France, un homme s'est suicidé par le feu.**
**Un homme-en-fin-de-droits.**
**Imagine-t-on ce que ces mots peuvent avoir de terribles comme sens ?**
**Fin de droit de manger.**
**Fin de droit de s'amuser.**
**Fin de droit de voir ses amis.**
**Fin de droit de vivre.**

(Suite Page 5)

## *Communiqué commun*

**Mardi 5 mars 2013**
**RdV 10h30 Vx-Port**

**Suite à l'appel commun des confédérations CGT et FO réaffirmant leur opposition résolue à l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013, une intersyndicale départementale s'est réunie jeudi 14 février (…). Les UD CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et l'UNEF ont fait leur l'appel national pour appeler les salariés à se mobiliser le 5 mars 2013 et exprimer leur désaccord en direction du gouvernement. D'ores et déjà, nous avons fixé le rassemblement à *10h30 en bas du Vieux Port* pour exiger ensemble dans l'unité :**

**▸ NON A L'ANI ▸ NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL**

**Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 signé par des syndicats minoritaires**

# 8 Mars journée internationale des femmes

L'origine du 8 mars remonte à une manifestation d'ouvrières américaines du textile en 1857 événement ….qui n'a en réalité jamais eu lieu ! En revanche, l'origine de cette journée s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations de femmes réclamant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes, qui agitèrent l'Europe, au début du XXe siècle.
La création d'une Journée internationale des femmes est proposée pour la première fois en 1910, lors de la conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin, et s'inscrit alors dans une perspective révolutionnaire. La date n'est tout d'abord pas fixée, et ce n'est qu'à partir de 1917, avec la grève des ouvrières de Saint Pétersbourg, que la tradition du 8 mars se met en place. Après 1945, la Journée internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier.
La date est réinvestie avec le regain féministe des années 70 et la Journée internationale des femmes est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977, puis en France en 1982.

**La Journée des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.**
**Et cette inégalité est flagrante chez les Retraitées !**

Aujourd'hui, les femmes qui partent à la retraite touchent une pension inférieure de 42% à celle des hommes. Malgré leur arrivée massive dans le monde du travail depuis les années 1970, les inégalités hommes/femmes, (écarts de salaires, temps partiel, choix familiaux...) perdurent, avec des conséquences directes sur la retraite. En 2009, les hommes touchaient en moyenne 1524 € de pension par mois, et les femmes 877 € malgré la mise en place d'avantages comme les majorations du montant de la retraite pour les mères de trois enfants et plus. Lorsque l'on prend en compte les pensions de réversion, dont les femmes sont largement plus nombreuses à bénéficier, l'inégalité se réduit un peu mais perdure : en 2004 (derniers chiffres disponibles), les femmes percevaient 1011€ de pension, réversion comprise.

**Le 8 mars doit être l'occasion de réaffirmer que l'égalité entre les femmes et les hommes, d'exiger des mesures volontaristes et des moyens financiers dans les politiques publiques mises en œuvre… et de se poser la question pour notre Syndicat : pourquoi la présence féminisme a du mal à se concrétiser dans nos instances et réunions ?**

# Faut-il mettre le feu ?

## Un chômeur s'immole devant Pôle emploi

Il devait à peu près 620€ à Pôle Emploi. La règlementation Unedic prévoit la possibilité d'une remise des allocations indûment perçues et quand le montant de l'indu est inférieur ou égal à 650 euros,
Le "délégataire Pôle Emploi" ne l'a pas fait…
Mr Chaab s'est immolé à Nantes !

## Pôle Emploi dépense 75000 euros pour un cocktail dînatoire interne

La seule facture du traiteur indique 53 773 euros nets pour un cocktail dînatoire servi à 900 invités (notamment des cadres de la direction générale de Pôle emploi basée à Paris), soit tout de même 60 euros de vins et petits fours par personne,

**C H E R & CHEZ L'ERREUR !**

**En Tunisie, un jeune s'immole par le feu, ça déclenche une révolution.**
**En Bulgarie, 2 jeunes s'immolent pas le feu. Ca déclenche des manifestations sans précédent, puis la chute du gouvernement.**
**En France, 5 personnes s'immolent par le feu. Les français applaudissent un type perché en haut d'une grue, et remplissent leur congélateurs de lasagnes Findus, en attendant que le gouvernement dépénalise le cannabis.**

# Pareil aux C..s, la Parisot elle ose tout !

**S'agissant des retraites, la présidente du Medef demande à ce que le gouvernement sorte du bois et dise rapidement ce qu'il souhaite faire concernant l'âge du départ à la retraite et la durée de cotisations.**

**A cet égard, elle n'a pas caché son agacement de voir le gouvernement fuir ses responsabilités en laissant les partenaires sociaux décider les premiers de désindexer les pensions des régimes complémentaires Arrco et Agirc dont ils ont la gestion.**

**« Nous sommes pris en otages car *seule une variation des paramètres, âge de la retraite, durée de cotisations, sur tous les régimes nous permettraient de trouver une solution* ».**

**Et nous pour des vaches à lait ?**

**Or, selon elle, comme le gouvernement ne dit rien sur le régime général, syndicats collabos et patronat sont contraints de désindexer les pensions des régimes complémentaires aux finances catastrophiques**

**Rien sur les causes et les responsables de ce déficit ?**

**Elle ne dit rien non plus des solutions apportées par la CGT !! Et après, quand le gouvernement décidera la même chose pour le régime général, il dira qu'il ne fait que suivre ce qui a été déjà décidé pour l'Arrco et l'Agirc**

**Quel avenir pour la négociation sur les retraites complémentaires ?**

**Laurence Parisot s'est montrée très circonspecte sur l'issue de la négociation sur les retraites complémentaires, normalement prévue pour le 7 mars. Les pensions étant traditionnellement revalorisées le 1er avril.**

**Elle promet même une initiative du Medef pour interpeller le Gouvernement qui ne cesse de répéter qu'il a son propre calendrier et qu'il s'y tiendrait.**

**Ainsi, la commission pour l'avenir des retraites va être installée avant la fin février. Elle disposera d'environ deux à trois mois pour formuler des propositions au gouvernement. Puis, en concertation avec les partenaires sociaux, une nouvelle réforme des retraites sera décidée.**

***Les exigences du Medef ne peuvent pas faire la loi !***

## Raison de plus pour ne pas la laisser faire et de se retrouver nombreux dans les actions et les manifestations prévues courant du mois de Mars

# Service des Pensions de La Poste et France Télécom

## Pour contacter les Services de Lannion

**Conformément à l'arrêté du 21 août 2012 du Ministère du redressement productif, le GIP SEDEP est dissout au 31 décembre 2012.**

**Cette dissolution entraîne la création de deux services distincts et le rattachement des personnels respectivement à La Poste et à France Télécom.**

***Les retraités qui ont effectué tout ou partie de leurs services à La Poste pourront contacter, à partir du 1er janvier 2013, le Centre de Services Ressources Humaines Spécialisées (CSRHS) de La Poste qui reste localisé à LANNION à l'adresse suivante :***

**La Poste -CSRHS**
**Avenue de la Résistance**
**CS 20744**
**22307 LANNION CEDEX**
**Tèl: 08.10.40.14.06 ou 0810.401 .416**

**Le site internet contenant des informations réglementaires et permettant de contacter le CSRHS est à disposition des postiers retraités aux adresses : http://www.csrhs-lannion.fr/ et www.sedep-lannion.org**

# Sauf que….

## Il paraît que 60% des Français se seraient résignés au report de l'âge légal à 65 ans.

**Une étude réalisée par le Cercle des Épargnants et reprise par de nombreux médias affirme qu'une majorité de Français, de droite comme de gauche, se disent "*inquiets*" pour leur retraite et jugent *"nécessaire*" un report de l'âge légal de départ à 65 ans.**
**Sauf que le Cercle des Épargnants est un promoteur de l'épargne retraite par capitalisation et ami…des « bancassureurs ».**

**Qui est le Cercle des Épargnants ?** « *L'association est domiciliée 11, boulevard Haussmann 75009 Paris, au beau milieu du "quartier des assureurs". Issu de l'Association Générale pour l'Assurance et la Prévoyance (AGAP) créée en 1950, le Cercle des Épargnants supervise plus de 210 contrats de groupe (essentiellement des contrats Madelin) et cinq plans d'épargne retraite populaire (PERP). A ce titre, comme le Groupement d'Épargne Retraite Populaire, le Cercle des Epargnants est enregistré auprès de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.*

# Quand on vous dit qu'il faut augmenter nos pensions !

Selon la Banque de France, en cinq ans, sur le million de dossiers de surendettement déposés, de plus en plus l'ont été par des seniors.
Ainsi, dans 23,6 % des cas, les surendettés sont âgés de 55 ans et plus…..

*« Un vieux qui meurt,*
*c'est une bibliothèque qui brûle… »*
**Ne laisse pas brûler tes souvenirs sans les transmettre !**
**Racontes- nous ! Raconte-toi !**
**Tes souvenirs seront les livres de nos enfants**
**Envoie un petit mot que nous publierons dans le journal Les Post' Hier**

## Des économies faciles sur le budget de la Télé Publique

**A l'heure où les recettes pour diminuer la « Dette » fleurissent partout, où tous les ministres s'évertuent à racler les fonds de tiroirs (sauf ceux des riches) nous pensons avoir trouvé LA solution pour équilibrer les budgets des Radios et Télés publiques**
**C'est très simple. On attribue toutes les tranches horaires des « journaux parlés » (FR2, FR3, FR4, FR24, RFI, FR.Inter, FR.Culture…) à une seule et même émission par jour à 20 h et qu'on pourrait appeler FR.Medef.**
**Nous sommes persuadés que les auditeurs et téléspectateurs, déjà bien formatés, ne se rendraient même pas compte de la substitution, tant les contenus seraient les mêmes. Les plages horaires dans la journée pourraient être remplies par de la publicité commerciale à laquelle TF1 prépare les cerveaux.**
**D'ailleurs les organisations syndicales signataires de l'accord CDFT – MEDEF (CDFT, CFTC, CGC) approuveront certainement et se chargeront d'expliquer tous les avantages de cette décision « partenariale ».**
**Qu'en pensez-vous amis lecteurs ?**
**Donnez nous votre avis par écrit et par mail à l'adresse du syndicat.** **Marcel R…**

## Stéphane Hessel : « l'indignation jusqu'au bout »

Jeune résistant ayant rejoint les Forces françaises libres à Londres en 1941 puis déporté, Stéphane Hessel n'a cessé d'agir tout au long de sa vie pour un monde meilleur, une société plus humaine.
Intellectuel, diplomate, écrivain, il fut un homme engagé, un militant des droits de l'Homme, de la solidarité aux sans-papiers, de la paix en Palestine. Il fut aussi un homme engagé à gauche. Il aimait l'échange, le débat et la fraternité. Le succès mondial de son livre "Indignez-vous" notamment parmi la jeunesse l'avait propulsé au devant de la planète entière, suscitant une irruption démocratique bienvenue.
Amusé, il observait avec un regard malicieux et portait toujours un message invitant à l'engagement, à la solidarité, à des actions collectives autour d'une question : dans quelle société voulons-nous vivre ? Indigné jusqu'au bout, telle fut la vie de Stéphane Hessel.
**Nous n'avons pas de plus bel hommage à lui rendre que de continuer à s'en inspirer, inlassablement.**

Les Post' Hier n°48

# L'homme en fin de droits ….et les « allumettes »

(Suite de la Page 1) ……**Et c'est ce qu'il a fait cet homme-en-fin-de-droits, il a cessé de vivre puisque la société l'a mis en-fin-de-droits. Et Monsieur Ayrault bien propre sur lui, Premier ministre d'un gouvernement "socialiste", est venu cracher sur le corps encore chaud de l'homme-en-fin-de-droits, éructant les mots creux qui lui sont coutumiers "mon gouvernement est engagé dans la lutte contre le chômage."**

*D'après Sylvette R..., infirmière retraitée, syndicaliste CGT*

**Monsieur Ayrault a du mal à cacher son sourire de triomphe sur France 3, même devant la dépouille de l'homme-en-fin-de-droits, d'avoir obtenu la signature de syndicats traîtres à leur cause au bas d'un accord qui va démultiplier les hommes-en-fin-de-droits.**

**Monsieur Ayrault et ses amis ne connaîtront jamais les fins de mois difficiles, encore moins l'état de fin-de-droits.**

**Monsieur Ayrault et ses amis ne connaîtront jamais le bruit de la facture qui tombe dans la boîte à lettres de l'homme-en-fin-de-droits qui sait qu'il ne peut la payer.**

**Monsieur Ayrault et ses amis distribuent des millions aux actionnaires de PSA et de Goodyear, des 3 Suisses et d'Unimétal qui produisent tous les jours des milliers d'hommes-en-fin-de-droits.**

**Monsieur Ayrault et ses amis sont les « allumettes » de l'homme-en-fin-de-droits qui, le 13 février 2013, dans mon pays, la France, s'est suicidé par le feu.**

**« Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal mais par ceux qui les regardent sans rien faire »**

# Le médecin traitant

## Epinglé par la Cour des comptes

**D**epuis 2004, tout assuré social se doit de désigner son médecin traitant. Le plus souvent son généraliste (95 % des cas) censé devenir la clé de voûte de la nouvelle organisation de santé.

*Les résultats : un parcours tarifaire complexe, une réforme inaboutie qui a surtout bénéficié aux spécialistes, et un surcroît de dépenses à la charge du patient.*

**« À revoir » disent les Sages de la Cour des Comptes !**

## Il aggrave l'inégalité d'accès aux soins

**La Cgt** a toujours considéré la réforme Douste-Blazy comme porteuse d'injustice, d'inégalité et de recul social.

Au nom d'une soi-disant « responsabilité », les assurés sociaux ont été montrés du doigt, désignés responsables du déficit de la branche maladie de la Sécurité Sociale. Alors qu'on lui a imposé un parcours de soins complexe avec plus d'une trentaine de tarifs médicaux revus à la hausse.

Le patronat a lui, été très largement exonéré de cet effort.

De plus, la possibilité offerte aux médecins du secteur I de dépasser les tarifs opposables de la Sécurité Sociale lors de la visite d'assurés hors parcours de soins et le moindre remboursement accroissent les conditions d'une médecine inégalitaire sans compter les « dépassements d'honoraires légalisés ».

Les recommandations de la cour des comptes sur le dispositif du médecin traitant ne surprennent pas.

**C'est la conception même de « ce dispositif qui pose problème: il doit être revu ! » dit la CGT !**

***4 avril 2013 ? 9 H30 ? Vous avez dit 9 H30 !***

***Comme c'est bizarre ! On a rendez-vous à 9 heures et quart !***

***à la D.N.A.S=Direction Nationale des Affaires Sociales .C'est au 20 rue H. Barbusse 13001 Marseille***

# Fin de vie :

## L'Ordre des médecins propose une "sédation terminale" exceptionnelle

*Le Conseil national de l'Ordre des médecins envisage, pour la première fois, qu'un collège médical permette une "sédation terminale" pour des patients en fin de vie ayant émis des "requêtes persistantes, lucides et réitérées".*

**Devoir d'humanité**

L'Ordre souhaite que ces cas d'"assistance à mourir" médicalisée soient réservés à des **"situations exceptionnelles"**, comme certaines "agonies prolongées" ou des douleurs "incontrôlables", auxquelles la loi actuelle ne donne pas de réponse. "Sur des requêtes persistantes, lucides et réitérées de la personne, atteinte d'une **affection pour laquelle les soins curatifs sont devenus inopérants** et les soins palliatifs instaurés, une décision médicale légitime doit être prise devant des situations cliniques exceptionnelles, sous réserve qu'elles soient identifiées comme telles, non pas
par un seul praticien mais par une formation collégiale."
L'Ordre évoque à ce sujet "un devoir d'humanité" **sans employer directement le terme d'euthanasie** pour décrire cette assistance médicalisée pour mourir.

## *Heu….nous, on n'est pas pressé !*

## *Réunion Mensuelle du 21 février 2013 : Compte–rendu.*

Ben cette fois encore, 13 à la douzaine de camarades se sont retrouvés pour s'informer, débattre, discuter des solutions et des actions à mettre en œuvre pour que cesse enfin « le Grand Silence » de nos Directions et de notre Gouvernement.

S'il fut beaucoup question d'actions (celles à venir du 5, du 14 et du 28 mars) mais aussi du succès de la Journée d'action du 14 février avec la distribution simultanée en 8 endroits différents du tract national « La retraite, nous voulons la vivre dignement » et la manifestation victorieuse devant FR3 ( nous avons été reçu et avons obtenu la réalisation d'un reportage qui sera réalisé avec notre aide et diffusé un prochain samedi).

Nous avons également abordé le problème de la santé de notre Section avec un nombre d'adhérents supérieur à 2012 (264) et de la nécessité d'une rentrée régulière des cotisations (une lettre est prête pour relancer la rentrée des FNI 2013)

Mais bien sûr, il fut longuement question de notre future action programmée pour le 4 avril2013 en direction de la DNSA – où nous serons reçu à 9h30 - avec la volonté affichée de faire MIEUX que le 5 mars 2011 lors de la manifestation à la rue Dieudé et sa vingtaine de participants. (*Multiplier par 5 le nombre de participants me parait un objectif réalisable)*

Nous mettons en place les moyens nécessaires pour faire de ce 5 avril un moment fort de revendications et d'actions des retraités du 13.

A ce jour une cinquantaine de signatures sur la Lettre-pétition parue sur le Post'Hier. Pour ceux qui ne l'on pas fait, nous joignons à nouveau, un exemplaire et une enveloppe –réponse.

Dans cet esprit, nous nous adresserons, à travers les instances syndicales et par Lettre-pétition, au personnel actif dans les bureaux pour qu'ils prennent à leur compte les revendications qui sont aujourd'hui les nôtres mais qui seront les leurs à la retraite et que leur soutien.

Nous avons également prévu d'avertir les Médias au travers d'un communiqué de Presse et un point de cette mobilisation sera fait lors d'<u>une réunion exceptionnelle le 1undi 11 mars à 9H30 au Syndicat</u>

**Nous avions les tracts et les AG pour informer lorsque nous étions actifs. Il nous reste ce Journal et les courriels maintenant que nous sommes à la retraites.**

**Faites tourner l'info, faites connaitre l'initiative.**
**Rameutez et amenez du monde le 5 avril 2013**

***à la D.N.A.S=Direction Nationale des Affaires Sociales***
***C'est au 20 rue H. Barbusse 13001 Marseille***

# *La démocratie d'opinion*

**(ou ceux qui veulent nous empêcher de penser par nous-mêmes)** ……Marcel R

Le prêt-à-penser est la base de chacune des interventions sur le petit écran des experts en mode de vie et de pensée. Ils sont abonnés (et sans doute grassement rétribués) pour venir nous expliquer sur tous les sujets qui peuvent se présenter dans la vie que nous n'avons qu'à suivre la ligne qu'ils nous tracent et que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes… capitalistes. Toute autre solution est à rejeter car irréaliste, indéfendable, et surtout ringarde. Eux seuls savent ce qui est le mieux pour nous… et sûrement pour eux. Il n'y a donc pas de débat à avoir puisque la solution est unique (la leur).

Là où le bât blesse c'est que nous sommes capables de nous rendre compte que leurs solutions, non seulement ne résolvent rien mais, pire, nous amènent au désastre certains.

Au fond, ils sont à mettre au même niveau que Paco Rabanne et tous les bateleurs de foires qui nous annoncent les catastrophes millénaristes. Les B.H.L, Duhamel, A. Hali, Adler, Barbier, Joffrin ou autre Baverez ne sont que marionnettes articulées par ceux qui les engraissent.

**Et pourtant, pas mal se laissent encore prendre… Ouvrons grands les yeux.**

## Quelques titres auxquels vous avez échappés

## Heureusement il y a Findus de chez Spanghero!

***En 2012, la SNCF a triplé son bénéfice tout en réduisant son endettement de près d'un milliard d'euros -AFP***
***Les Goodyear manifestent, Titan renonce à Amiens-Nord -AFP***
***Barclays supprime 3.700 emplois dans le cadre d'un plan d'économies -AFP***
***La Bourse de Paris en baisse -AFP***
***Hermès s'envole à nouveau en 2012 avec des records de ventes et de marge -AFP***
***Goodyear: des centaines de salariés devant le siège à Rueil-Malmaison -AFP***
***La CGT et FO appellent à une grève le 5 mars contre l'accord sur l'emploi -AFP***
***L'Oréal signe une année en forte hausse et affiche sa confiance pour 2013 -AFP***
***Didier Migaud propose de fiscaliser les allocations familiales,***
***Hollande monte rait chez les cadres, baisserait chez les ouvriers -Reuters***
***Votre facture d'électricité va bondir de 30% d'ici à 2017-Reuters***

# *Don familial aux petits-enfants*

La donation à un ou des petits-enfants se voit appliquer une fiscalité favorable. Ainsi, un don bénéficie d'un abattement de 31 865 €. C'est-à-dire qu'un grand-parent peut donner une somme d'argent qui ne sera soumise aux droits de donation que si elle dépasse le plafond indiqué ci-dessus.

Rappelons que ce montant s'applique pour chacun des grands-parents des deux branches familiales. À noter que sous certaines conditions, un don à un petit-enfant handicapé bénéficie d'un abattement supplémentaire. Si ces montants sont dépassés, les droits fiscaux et les frais de notaire sont à la charge du donataire. En pratique, le fisc admet qu'ils puissent l'être par le grand-parent donateur.

En présence de plusieurs petits-enfants, il est fréquent que l'égalité des dons consentis aux petits-enfants soit de mise. Mais attention cependant. Une égalité a priori peut en fait, se révéler désavantageuse pour l'un ou l'autre des petits-enfants.

Ainsi, par exemple, un couple de retraités avec trois enfants décide de donner une même somme d'argent à chacun de leurs trois petits-enfants. Un des enfants du couple à deux enfants, l'autre en a un et le troisième n'en a pas. De ce simple fait, la lignée de celui qui à deux enfants est avantagée par rapport à celle qui a un seul enfant, et encore plus par rapport à celle où il n'y a pas d'enfant.

En effet, quelques années plus tard, les compositions familiales peuvent évoluer. Dans notre exemple, on peut imaginer que le nombre d'enfants soit devenu le même pour les trois enfants. Dans ce cas, les enfants nés après la donation seraient lésés. Sauf, si les grands-parents font de nouvelles donations compensant cette inégalité de traitement. Mais encore faut-il qu'ils soient encore en vie ou qu'ils en aient les moyens.

Pour assurer l'égalité de traitement entre toutes les lignées de descendance, le mieux est, lors des premières donations, de se rapprocher d'un notaire qui conseillera la rédaction d'un testament. ■

## CRÉDIT D'IMPÔTS DES COTISATIONS SYNDICALES

**Dorénavant, la loi de Finances 2012 permet *aux adhérents non imposables* de bénéficier d'un crédit d'impôts égal à 66% du montant de leurs cotisations syndicales. (Loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 23 II, dispositions applicables à compter de l'imposition des revenus perçus en 2012)**

Réclamez là au Syndicat 6,50 €

***ACCES : Nous vous rappelons que le Syndicat dispose et utilise un vaste parking (celui d'une grande surface) et que le local est à 100m de la Station de métro Frais Vallon (Ligne1).***